



Commune de Seillans



*Plan Local  
d'Urbanisme*

**Prescriptions spéciales**

-

**Changements de  
destination  
(art. L 151-11 CU)**

Procédure	Date de la délibération
Prescription de la révision du POS en PLU par DCM les	14 décembre 2012 5 février 2014
Approbation du PLU par DCM le	13 octobre 2017

## Bâti pouvant changer de destination (L151-11 du CU)

---

L'article 151-11 du code de l'urbanisme permet, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, de « désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

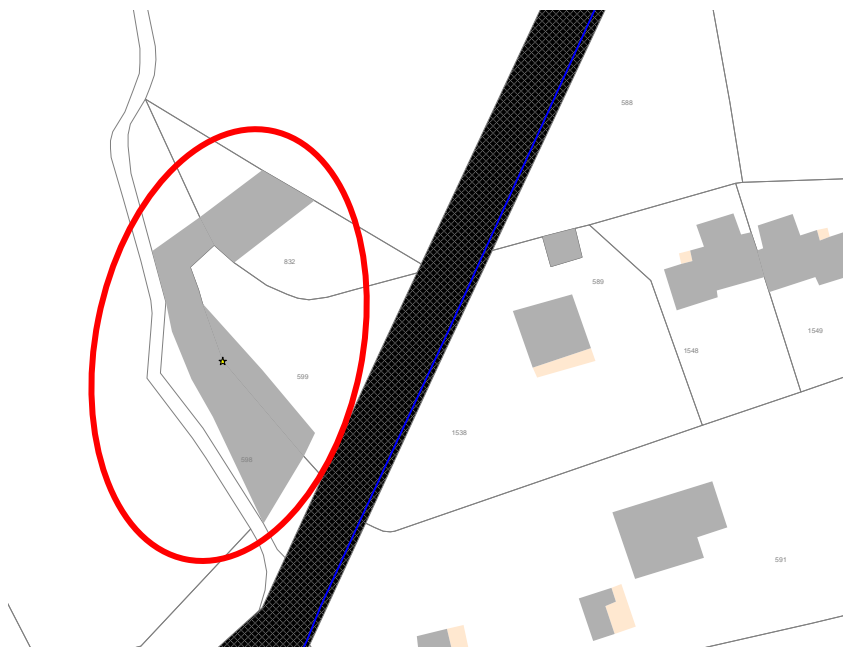

Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

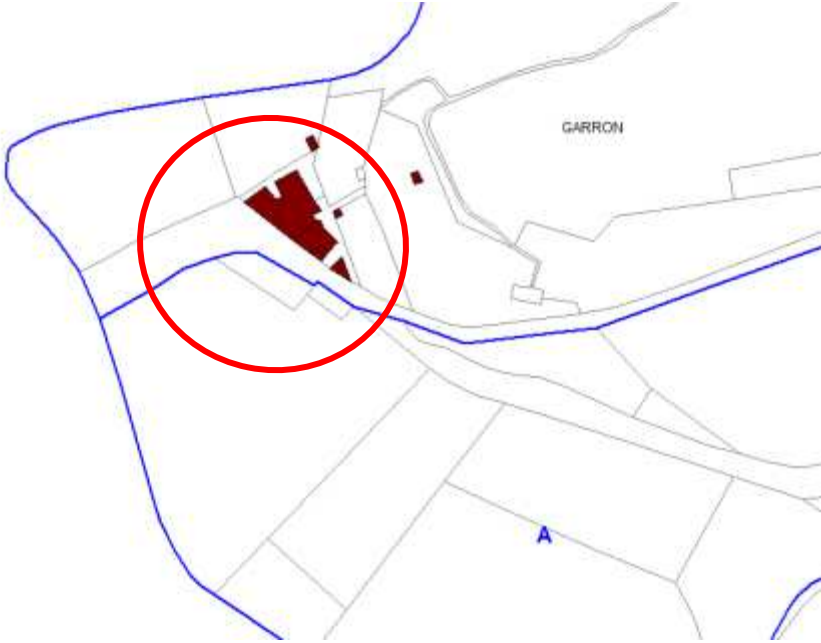

La commune de Seillans a identifié 2 bâtis pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme.

Les critères retenus par la commune pour dresser la liste :

- Existence légale
- Présence de 4 murs porteurs
- Pas de remise en cause de l'activité agricole
- Ancien usage agricole (cabanon, ferme, bergerie, etc.) ou tout autre bâtiment ayant une vocation ou un usage autre qu'habitat
- Desserte possible par les réseaux publics (eau, électricité, défense incendie)
- Secteur apte à l'assainissement individuel, et surface de terrain suffisante pour recevoir l'installation
- Secteur hors zone de risque majeur
- Aspect architectural typique : bâtis présentant des murs bâtis avec le matériau trouvé sur place, constructions simples avec une toiture présentant souvent deux pentes
- Aspect architectural non typique, mais dont la réhabilitation peut permettre de valoriser le bâti suivant les prescriptions architecturales données à l'article 11 du PLU



N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo	
1			
	Type de bâti	Zone PLU	Destination autorisée
	Bâtiment à usage d'activités	Np (Plaine)	Habitat Services / bureaux
	Référence cadastrale		
	Section H N°598-599-832		

N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo	
2	 <p>The image is a cadastral map of the Garron area. A red circle highlights a specific building complex. The map shows various plots, roads, and a river. The word 'GARRON' is written on the map. A blue letter 'A' is also visible on a road.</p>	 <p>The photograph shows a long, two-story stone building with a tiled roof. The building has several windows with dark shutters. There are some plants and a white wall in the foreground.</p>	
	Type de bâti	Zone PLU	Destination autorisée
	Ancienne relais de Poste Garron	N	Tourisme (hôtel, gîte, chambres d'hôtes)